



RAVENNA EUROPEAN CUP 2016

RÈGLEMENT CAT. JEUNES – UNDER 15

ARTICLE 1 : ORGANISATION LA SOCIÉTÉ FUTURI CAMPIONI PRÉSENTE ET ORGANISE UN TOURNOI À CARACTÈRE **INTERNATIONAL** APPELÉ: **RAVENNA EUROPEAN CUP 2016** QUI SE DISPUTERA LES **5.6.7.8 MAI 2016** DANS LES COMPLEXES SPORTIFS SUIVANTS :

Via Abbadia 4, San Pietro in Vincoli (Ra) – Via Classense 120, Classe (Ra) – Via Tamigi 11, Savio (Ra) – Piazza Forlimpopoli, Lido di savio (Ra) – Via Romea Sud, Fosso Ghiaia (Ra) – Via Vicolo della Vecchia 2, San Zaccaria (Ra) – Via Romea 122, Ravenna (Ra) – Via Ancona, Ravenna (Ra)

ARTICLE 2 : CATÉGORIE DE PARTICIPATION ET LIMITES D'ÂGE LE TOURNOI EST RÉSERVÉ AUX FOOTBALLEURS DE LA CATÉGORIE **UNDER 15** TITULAIRES D'UNE LICENCE DE LEUR CLUB ET FÉDÉRATION D'APPARTENANCE POUR LA SAISON EN COURS. NÉS À PARTIR DU 01.01.2001 JUSQU'À LEUR DOUZIÈME ANNIVERSAIRE.

ARTICLE 3 : PRÊTS IL EST PERMIS DE RECOURIR À DES PRÊTS, AU MAXIMUM 3 (TROIS) PAR ÉQUIPE, NON INTERCHANGEABLES ET VALABLES POUR TOUTE LA DURÉE DU TOURNOI, APRÈS PRÉSENTATION D'UNE AUTORISATION ÉCRITE DU CLUB D'APPARTENANCE QUI NE PEUT PAS FIGURER PARMIS LES PARTICIPANTS AU TOURNOI.

ARTICLE 4 : LISTES JOUEURS AVANT LE DÉBUT DU TOURNOI, LES CLUBS PARTICIPANTS DEVRONT PRÉSENTER AUX ORGANISATEURS LA LISTE DES FOOTBALLEURS QU'ILS ONT L'INTENTION D'UTILISER, JUSQU'À UN MAXIMUM DE N°24. APRÈS LA LIVRAISON IL EST INTERDIT D'APPORTER DES MODIFICATIONS À CES LISTES. LA LISTE À PRÉSENTER A L'ARBITRE AVANT LE DÉBUT DU MATCH DEVRA MENTIONNER JUSQU'À UN MAXIMUM DE 18 JOUEURS.

ARTICLE 5 : REMPLACEMENTS N°7 REMPLACEMENTS SONT AUTORISÉS, INDÉPENDAMMENT DU RÔLE, À N'IMPORTE QUEL MOMENT DU MATCH.

ARTICLE 6 : CLUBS PARTICIPANTS LES CLUBS INDIQUÉS CI-DESSOUS PRENDRONT PART AU TOURNOI: VOIR LE CALENDRIER DES MATCHES

ARTICLE 7 : FORMULE DU TOURNOI LE TOURNOI SE DÉROULERA SELON LA FORMULE SUIVANTE :Les équipes seront réparties en 7 groupes de six qui s'affronteront en matchs aller A la fin de la phase de groupes les deux premières classifiées de chaque groupe et les deux meilleures troisièmes classifiées accéderont à la phase à élimination directe, au total 16 équipes formeront les huitièmes de finale, suivront les quarts de finale, la demi-finale et la finale.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT LE CLASSEMENT SERA RÉDIGÉ SELON LES CRITÈRES SUIVANTS: 3 POINTS POUR UNE VICTOIRE - 1 POINT POUR UN MATCH NUL – 0 POUR UNE DÉFAITE, EN CAS D'ÉGALITÉ DES POINTS LES CRITÈRES CI-DESSOUS SONT VALABLES DANS L'ORDRE:

1. RÉSULTATS DES RENCONTRES DIRECTES
2. DIFFÉRENCE DE BUTS LORS DES RENCONTRES DIRECTES ENTRE LES ÉQUIPES À ÉGALITÉ
3. DIFFÉRENCE DE BUTS SUR LE TOTAL DES RENCONTRES DISPUTÉES DANS LA POULE
4. PLUS GRAND NOMBRE DE BUTS MARQUÉS SUR LE TOTAL DES RENCONTRES DISPUTÉES DANS LA POULE
5. TIRAGE AU SORT

ARTICLE 9 : DURÉE DU MATCH LES MATCHS SE DÉROULERONT EN 2 (DEUX) TEMPS D'UNE DURÉE DE 20 MINUTES CHACUN LES MATCHS SE JOUENT 11>11 SUR DES TERRAINS DE DIMENSIONS RÉGLEMENTAIRES AVEC DES BUTS RÉGLEMENTAIRES ET L'UTILISATION DE BALLONS N° 5





RAVENNA EUROPEAN CUP 2016



ARTICLE 10 : PENALTIES PRÉVUS DANS LES FINALES, DEMI-FINALES OU MATCHS À ÉLIMINATION DIRECTE. EN CAS D'ÉGALITÉ À LA FIN DES DEUX TEMPS RÉGLEMENTAIRES, ON PROCÉDERA À L'EXÉCUTION DES PENALTIES SELON LES MODALITÉS ÉTABLIES PAR LA RÈGLE 7 DES RÈGLES DU JEU ET DES DÉCISIONS OFFICIELLES;



ARTICLE 11 : PROLONGATIONS PRÉVUES UNIQUEMENT POUR LA FINALE 1ère ET 2de PLACE. EN CAS D'ÉGALITÉ À LA FIN DES TEMPS RÉGLEMENTAIRES DISPUTE DE DEUX TEMPS SUPPLÉMENTAIRES DE 10 MINUTES CHACUN; SI L'ÉGALITÉ SUBSISTE AU TERME DES DEUX TEMPS SUPPLÉMENTAIRES, POUR ÉTABLIR LE GAGNANT ON PROCÉDERA À L'EXÉCUTION DES PENALTIES CONFORMÉMENT A L'ART.10



ARTICLE 12: ARBITRES LES MATCHS SERONT DIRIGES PAR DES ARBITRES F.I.G.C/A.I.A.



ARTICLE 13 : COMMISSION DU TOURNOI UNE COMMISSION DU TOURNOI SERA DÉSIGNÉE ET SERA RESPONSABLE DE TOUS LES LITIGES, LES APPELS, LES RÉCLAMATIONS OU LES CAS NON PRÉVUS. LA COMMISSION SERA COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES:



NOME:	COGNOME:	SOCIETÀ	FUNZIONE
VALERIA	CHIEREGATO	FUTURI CAMPIONI	PRESIDENTE
MAURIZIO	PIZZINI	FUTURI CAMPIONI	VICE PRESIDENTE
BANDINI	DANIELE	U.S.S.P IN VINCOLI	MEMBRO



LA COMMISSION N'ACCEPTERA PAS LES APPELS OU LES RÉCLAMATIONS CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LES ARBITRES
LE COMITÉ SIGNALERA À LA FÉDÉRATION NATIONALE OU INTERNATIONALE AYANT LE POUVOIR DE PRENDRE LES MESURES LES PLUS OPPORTUNES TOUT JOUEUR ET TOUT MEMBRE DES DÉLÉGATIONS PARTICIPANTES RETENU RESPONSABLE DE CONDUITE ANTI-SPORTIVE PENDANT LE TOURNOI.



ARTICLE 14 : DISCIPLINE DU TOURNOI LA DISCIPLINE DU TOURNOI EST CONFIEE AU JUGE SPORTIF TITULAIRE OU REMPLAÇANT DU COMITÉ COMPÉTENT



ARTICLE 15 : SANCTIONS AUTOMATIQUES (POUR LES TOURNOIS FORMAT COURT) DES SANCTIONS AUTOMATIQUES SONT PRÉVUES SELON LES MODALITÉS SUIVANTES: LE JOUEUR EXPULSÉ PENDANT UN MATCH NE POURRA PAS PARTICIPER AU MATCH SUIVANT À MOINS DE SANCTIONS PLUS SÉVÈRES INFLIGÉES PAR LE JUGE SPORTIF; LE JOUEUR QUI AURA REÇU DEUX AVERTISSEMENTS (CARTONS JAUNES) AU COURS DU TOURNOI SERA DISQUALIFIÉ POUR UN MATCH SUR ACTE DÉCLARATIF DU JUGE SPORTIF



ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS LES ÉVENTUELLES RÉCLAMATIONS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉES DANS LES 30 MINUTES APRÈS LA FIN DU MATCH ET ACCOMPAGNÉES PAR UN VERSEMENT DE EURO 40,00; UNE COPIE DE LA RÉCLAMATION DEVRA ÊTRE LIVRÉE À L'ADVERSAIRE TOUJOURS DANS CE DÉLAI DE 30 MINUTES.



ARTICLE 17 : ASSURANCE CHAQUE CLUB PARTICIPANT A LA RESPONSABILITÉ DE GARANTIR À SES JOUEURS UNE COUVERTURE D'ASSURANCE L'ORGANISATION DU TOURNOI EST RESPONSABLE DE LA RÉGULARITÉ DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE



ARTICLE 18 : I.F.A.B. LES MATCHS SE DISPUTENT SELON LES RÈGLES DE LA INTERNATIONAL FOOTBALL ASSOCIATIONS BOARD (IFAB) ÉDITION EN VIGUEUR.



ARTICLE 19 : NORMES GÉNÉRALES DANS TOUS LES CAS NON PRÉVUS PAR CE RÉGLEMENT SONT VALABLES LES DISPOSITIONS DES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX CAR COMPATIBLES, ET CELLES APPARAISSANT DANS LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL N°1 DE LA LIGUE SCOLAIRE JUVÉNILE RELATIF LA SAISON SPORTIVE EN COURS

